

Page : 1 de 8

Date: 21/02/2017

CONVOQUES:	PRESENTS:	EXCUSES:	REPRESENTE PAR :
Alain BERNHEIM	X		
Mireille CHAPUS	X		
Marc LOUBET	X		
Georges LARROQUE	X		
Priscilia BIONDI		X	M. LOUBET
Bertrand COSSOUX	Х		
Annie COURTIER	X		
Olivier DELMER	X		
Karine DA SILVA COUTINHO	X		
Olivier GAMIETTE	X		
Magali SZESTAK	X		
Gérard ESPINERA		Excusé	
Elisabeth LONGUEVILLE	Х		
Paul SCHULTZ		X	Mme LONGUEVILLE
Jean-Pierre PIERRAIN	Х		

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BERNHEIM, qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents

Monsieur GAMIETTE a été élu secrétaire de séance.

Monsieur BERNHEIM demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Cession de la parcelle cadastrée AE n°84 située aux Egremonts

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Ordre du jour :

1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2017 2017	1
2 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2017	2
3 - Création d'un poste de Conseiller Délégué	2
4 - Fixation du montant des indemnités du Maire, des Adjoints et du Conseiller Délégué	2
5 - Commissions communales et extérieures	
6 – CAMVS : Désignation des membres des commissions et comités	4
7 – Instruction et délivrance des autorisations d'urbanisme	6
8 – Acquisition d'une parcelle dénommée « les Joies » appartenant à l'état	6
9 – Cession de la parcelle cadastrée AE n°84 située aux Égremonts	7
10 – Nom de baptême du « City-stade » en hommage à Monsieur Michel MICHALLET	7
11 – Attribution du marché relatif aux travaux de réfection de la rue des Coublancs	7
12 – Demande de subvention FER (Fonds d'Equipement Rural) pour les travaux de réfection	
Du toit du local associatif « arrêt de bus »	7
13 - Questions et informations diverses	8

1- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2017

Le Conseil Municipal n'ayant pas d'observation à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Rédigé-le 21 février 2017	Par M. GAMIETTE– élu Secrétaire de séance



Page : 2 de 8

Date: 21/02/2017

2- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 février 2017

Le Conseil Municipal n'ayant pas d'observation à formuler, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3- Création d'un poste de Conseiller Délégué

Monsieur BERNHEIM informe le Conseil municipal de l'article L.2122-18 permettant au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux Adjoints et aux conseillers municipaux, ainsi que la loi du 13 août 2004 relative aux Lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Considérant qu'il convient de répartir d'une manière plus large les différentes tâches des Adjoints, et que la gestion des Ressources Humaines représente une charge de travail importante, Monsieur BERNHEIM propose la création d'un poste de Conseiller Délégué.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un poste de Conseiller Délégué et procède à son élection.

Madame Annie COURTIER est élue à l'unanimité au poste de Conseiller Délégué, en charge de la gestion des Ressources Humaines de la Commune.

4- Fixation du montant des indemnités du Maire, des Adjoints et du Conseiller Délégué

Monsieur BERNHEIM informe le Conseil Municipal de l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des Maires, Adjoints, et Conseillers Municipaux,

Il rappelle, la délibération en date du 14 février 2017 fixant le nombre d'Adjoints à quatre, ainsi que l'installation du Maire et de quatre Adjoints en date du 14 février 2017,

Considérant la délibération de ce jour décidant de la création d'un poste de Conseiller Délégué, et Madame COURTIER Annie ayant été élue au poste de Conseiller Délégué, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déterminer les taux d'indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximums fixés par la loi, en considérant que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire, aux Adjoints et au Conseiller Délégué,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

De fixer les indemnités des élus tel qu'elles figurent ci-après,

Maire	40.64% de l'indice 1022 brut
1er Adjoint	15.59% de l'indice 1022 brut
2ème adjoint	15.59% de l'indice 1022 brut
3ème adjoint	15.59% de l'indice 1022 brut
4ème adjoint	15.59% de l'indice 1022 brut
Conseiller Délégué	6% de l'indice 1022 brut

Rédigé-le 21 février 2017	Par M. GAMIETTE- élu Secrétaire de séance



Page : 3 de 8

Date: 21/02/2017

5- Commissions communales et extérieures

Monsieur BERNHEIM propose la recomposition des commissions communales et extérieures. Après délibération du Conseil Municipal les commissions sont composées comme suit :

COMMISSION URBANISME – ENVIRONNEMENT

Monsieur BERNHEIM

Mesdames CHAPUS, COURTIER, BIONDI, LONGUEVILLE, Messieurs LOUBET, SCHULTZ, PIERRAIN, DELMER,

Extérieurs: Messieurs CHARRE, MARTIN, MENARD, BOMBOUDIAC

COMMISSION TRAVAUX

Monsieur LOUBET

Madame CHAPUS, Messieurs BERNHEIM, DELMER, PIERRAIN, SCHULTZ Extérieurs: Messieurs CHARRE, FOURNIER, MENARD, BRETILLON

COMMISSION DES FINANCES

Monsieur BERNHEIM

Mesdames CHAPUS, COURTIER, SZESTAK, LONGUEVILLE, Messieurs, COSSOUX, DELMER, GAMIETTE,

LARROQUE, LOUBET, PIERRAIN, SCHULTZ

Extérieur : Monsieur HAUMONT

COMMISSION JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

Madame CHAPUS

Mesdames BIONDI, COURTIER, SZESTAK, DA SILVA COUTINHO, LONGUEVILLE, Monsieur COSSOUX

Extérieurs: Mesdames CECCALDI, GEOFFROY,

$\underline{\textbf{COMMISSION SENIORS} - \textbf{COMMUNICATION - ASSOCIATIONS} - \textbf{CULTURE - INFORMATIQUE}}$

Monsieur LARROOUE

Mesdames BIONDI, CHAPUS, COURTIER, DA SILVA COUTINHO, LONGUEVILLE, SZESTAK, Monsieur COSSOUX

Extérieurs: Madame GEOFFROY, Monsieur BERTRAND, RAVINET

C.C.A.S.

Titulaires: Mesdames CHAPUS, COURTIER

Suppléants: Madame LONGUEVILLE, Monsieur COSSOUX

Extérieurs: Mesdames FERMIN, SAVEROT, Messieurs BERTRAND, PAJOT

CNAS

Délégués des élus : Madame COURTIER, Monsieur SCHULTZ

Délégué du personnel : Madame MENU

SDESM

Délégués titulaires : Messieurs DELMER, MENARD

Délégué suppléant : Monsieur LOUBET

SMITOM

Titulaire : Monsieur DELMER Suppléant : Monsieur LOUBET

SYNDICAT INTERCOMMUNAL FOYER RESIDENCE DE LIVRY SUR SEINE

Délégués Titulaires : Madame COURTIER, Monsieur LARROQUE Délégués suppléants : Madame SZESTAK, Madame LONGUEVILLE

Rédigé-le 21 février 2017	Par M. GAMIETTE– élu Secrétaire de séance



Page : 4 de 8

Date: 21/02/2017

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de composer la Commission d'appel d'offres, à caractère permanent, comme suit :

ont été élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur BERNHEIM Alain	Monsieur COSSOUX Bertrand
Monsieur LOUBET Marc	Monsieur GAMIETTE Olivier
Monsieur LARROQUE Georges	Madame CHAPUS Mireille
Monsieur SCHULTZ Paul	Madame LONGUEVILLE Elisabeth

- <u>Référent Défense</u> :

Le Conseil Municipal nomme Madame CHAPUS Référent Défense.

6- CAMVS : Désignation des membres des commissions et comités

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le règlement intérieur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine prévoyant la création et la composition des comités et commissions ; ainsi que les délibérations du 14 février 2017 portant sur l'installation d'un nouveau conseil municipal, l'élection d'un nouveau Maire et des Adjoints ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal désigne les membres suivants :

Comité Développement Économique, Aménagement du territoire et Tourisme

(3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)

- Olivier DELMER
- Bertrand COSSOUX
- Jean-Pierre PIERRAIN

Comité Habitat (3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)

- Georges LARROQUE
- Alain BERNHEIM
- Elisabeth LONGUEVILLE

Comité Politique de la Ville (3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)

- Olivier DELMER
- Alain BERNHEIM
- Elisabeth LONGUEVILLE

Comité Gens du Voyage (3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)

- Magali SZESTAK
- Karine DA SILVA COUTINHO

Rédigé-le 21 février 2017	Par M. GAMIETTE– élu Secrétaire de séance



Page : 5 de 8

Date: 21/02/2017

- Gérard ESPINERA

Comité Mobilité (Transports) (3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)

- Mireille CHAPUS
- Marc LOUBET
- Paul SCHULTZ

Comité Assainissement (3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)

- Marc LOUBET
- Jean-Pierre PIERRAIN
- Paul SCHULTZ

Comité Environnement et Développement Durable (3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)

- Mireille CHAPUS
- Jean-Pierre PIERRAIN
- Paul SCHULTZ

Comité Sports et Culture (3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)

- Georges LARROQUE
- Annie COURTIER
- Mireille CHAPUS

Comité Enseignement Supérieur (3 sièges dont 1 de l'opposition municipale)

- Mireille CHAPUS
- Georges LARROQUE
- Paul SCHULTZ

Commission des finances et de la Mutualisation des Services (2 sièges, conseillers communautaires)

- Alain BERNHEIM
- Mireille CHAPUS

Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (1 conseiller communautaire et 1 suppléant)

- Mireille CHAPUS (Titulaire)
- Marc LOUBET (Suppléant)

Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) (2 représentants et 2 suppléants)

Titulaires: Olivier DELMER

Alain BERNHEIM

Suppléants: Jean-Pierre PIERRAIN

Elisabeth LONGUEVILLE

Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi de Melun Val de Seine (PLIE) (1 délégué)

- Paul SCHULTZ

Rédigé-le 21 février 2017	Par M. GAMIETTE– élu Secrétaire de séance



Page : 6 de 8

Date: 21/02/2017

Comité Relais Rogiez (1 titulaire et 1 suppléant)

- Georges LARROQUE (Titulaire)
- Annie COURTIER (Suppléante)

Conférence Intercommunale du Logement (CIL) (le Maire et 1 représentant suppléant)

- Alain BERNHEIM
- Georges LARROQUE (Suppléant)

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

- Mireille CHAPUS
- Annie COURTIER (Suppléante)

7- Instruction et délivrance des autorisations d'urbanisme

Monsieur BERNHEIM rappelle les articles du Code de l'urbanisme concernant l'instruction et la délivrance de toutes les autorisations d'urbanisme,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De maintenir la compétence de la commune de BOISSISE-LA-BERTRAND pour l'instruction et la délivrance de toutes les autorisations d'urbanisme, y compris la procédure de demande et d'autorisation / non opposition des permis de démolir et des déclarations préalables de clôture, de ravalement et de division sur le territoire communal,
- Monsieur Alain BERNHEIM, le Maire, sera chargé de l'instruction ainsi que de la délivrance de toutes les autorisations d'urbanisme.

8- Acquisition d'une parcelle dénommée « les Joies » appartenant à l'état

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal:

- la Direction Générale des Finances Publiques a soumis à la commune de Boissise-la-Bertrand le 5 juillet 2016 une déclaration d'Intention d'Aliéner concernant des terrains appartenant à l'Etat, au lieu-dit « Les Joies ». Il s'agit des parcelles suivantes :
 - Parcelle B 834 d'une contenance de 10 666 m²
 - Parcelle B 835 d'une contenance de 121 733 m², bâtie sur 1039 m²

Le prix d'achat proposé à la commune était de 709 800 €.

- Après une visite des lieux, le Conseil Municipal, par délibération en date du 15 septembre 2016, a décidé de proposer à la direction Générale des Finances Publiques d'acquérir la parcelle B 835 lieu-dit « Les Joies » pour un montant de 30 000 € compte tenu de l'état dégradé du bâti. Cette proposition a été adressée par lettre recommandée le 19 septembre 2016

Monsieur BERNHEIM informe le Conseil Municipal de la réception d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques proposant à la commune la parcelle B 835 lieu-dit « les Joies » au prix de 41 000 €, et demandant si la commune exerçait son droit de priorité prévu aux articles L.240-1 à L.240-3 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'exercer son droit de priorité et d'accepter l'offre de la Direction Générale des Finances Publiques de céder à la commune de Boissise-la-Bertrand la parcelle

Rédigé-le 21 février 2017	Par M. GAMIETTE- élu Secrétaire de séance



Page : 7 de 8

Date: 21/02/2017

B 835 lieu-dit « Les Joies » d'une contenance de 121 733 m² dont 1039 m² de bâti, pour un montant de 41 000 €, et charge le Maire de procéder cette acquisition, l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

9- Cession d'une parcelle cadastrée AE n°84 située aux Egremonts

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition faite par la commune d'une parcelle cadastrée AE n°84 d'une contenance de 1049 m², figurant en zone UB au PLU de la commune.

Il expose au Conseil Municipal le projet, provenant d'une indivision, d'un lotissement dans lequel est inclue la parcelle communale AE n°84.

Il informe le Conseil Municipal de l'avis des Domaines sur la valeur vénale de la parcelle estimée à 23000 €.

Monsieur BERNHEIM propose au Conseil Municipal de procéder à la vente de la parcelle AE n°84, d'une contenance de 1049 m², afin de l'intégrer dans ce projet de lotissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de charger le Maire, à procéder à la vente de cette parcelle, et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à cette transaction.

10- Nom de baptême du « City-stade » en hommage à Monsieur Michel MICHALLET

Monsieur BERNHEIM informe le Conseil Municipal de la proposition d'un Boissisien de donner le nom de baptême au « City-stade » en hommage à Monsieur Michel MICHALLET.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner le nom de Monsieur Michel MICHALLET au City-stade.

11- Attribution du marché relatif aux travaux de réfection de la rue des Coublancs

Monsieur BERNHEIM rappelle au Conseil Municipal la délibération du 16 juin 2016 décidant le lancement d'un appel public à concurrence, selon une procédure adaptée, pour le réaménagement de la rue des Coublancs ;

Il informe le Conseil Municipal de la date limite de réception des offres fixée le 16 janvier 2017 à 18h00 ;

Ont eu lieu, les réunions de la commission d'appel d'offres :

- le 17 janvier 2017 pour l'examen des six candidatures reçues
- les 24 janvier 2017 et 7 février 2017 pour l'analyse des offres

Monsieur BERNHEIM expose les conclusions de la commission d'appel d'offres qui propose de retenir l'entreprise TP GOULARD, pour un montant de 155 214,91 € HT;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché adapté à l'entreprise TP GOULARD, 92 rue Gambetta, 77210 AVON, pour un montant de 155 214,91 € HT et autorise le maire ou son adjoint à signer tous les documents relatifs à ce marché adapté.

12- <u>Demande de subvention FER (Fonds d'Equipement Rural) pour les travaux de réfection du toit du local associatif « arrêt de bus »</u>

Monsieur BERNHEIM expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux de remaniage de la couverture de la toiture de local associatif « arrêt de bus » rue de la République

L'estimation des travaux est d'un montant de 16 072.98 € H.T.

Il informe le conseil municipal de la possibilité de solliciter auprès du Département de Seine-et-Marne le fonds d'Equipement Rural pour une aide à hauteur de 50%, soit 8 036.49 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de solliciter l'aide du Département, par le Fonds d'Equipement Rural pour les travaux de remaniage de la couverture de la toiture de local associatif rue de la République estimés à 16 072.98 € H.T., pour une subvention de 8 036.49 € et autorise le Maire à signer tout document s'y afférant

• *	de 8 036.49 € et autorise le Maire à signer tout document s'y afférant
Rédigé-le 21 février 2017	Par M. GAMIETTE- élu Secrétaire de séance



Page : 8 de 8

Date: 21/02/2017

13- Questions et informations diverses

- Conseil Municipal des Jeunes : le 28 février 2017 à 17 heures
- Commission des Finances : le 28 février 2017 à 19 heures
- Prochain Conseil municipal: le 7 mars 2017
- Le Comité des Fêtes cherche des bénévoles.

Le Maire Alain BERNHEIM